

L'argent des passeports va à une société belge et à une proche de Joseph Kabila

Congo-Kinshasa Le gouvernement congolais ne touche que 35 % du prix.

Une partie importante des recettes générées par la vente des nouveaux passeports biométriques congolais arrive dans les mains d'une proche du président Joseph Kabila et d'une entreprise belge, rapporte l'agence Reuters après une longue enquête.

Ces nouveaux passeports, présentés en novembre 2015 à Kinshasa, coûtent 185 dollars (175 euros). D'après des documents consultés par Reuters, le gouvernement congolais ne recevrait que 65 dollars sur ce montant, soit 35 % du prix. L'essentiel des sommes versées par le citoyen congolais va directement à une société enregistrée à Ras el Khaimah (Emirats arabes unis), LRPS, détenue par une proche de M. Kabila, Makie Makolo Wangoi, (60 dollars) et à Semlex, une entreprise basée en Belgique, qui produit des documents de voyage (48 dollars). Enfin, 12 dollars vont à une société installée à Kinshasa. Selon Reuters, le concurrent belge de Semlex, la société Zetes, avait fait en 2014 une offre à 28,50 dollars pièce.

Silence partout

L'agence de presse britannique affirme avoir envoyé ses questions à propos de LRPS directement à M^{me} Wangoi par courriel, ajoutant qu'elles sont restées sans réponse. La présidence congolaise n'a pas répondu non plus aux sollicitations, à propos du montage sur les passeports, et de l'identité du propriétaire de LRPS. De son côté, le PDG de la société Semlex, basée à Uccle, Albert Karaziwan, n'a pas souhaité faire de commentaire.

L'agence présente M. Karaziwan comme l'*"un des personnages clés dans cette affaire"*. Le PDG de Semlex a fondé cette entreprise en 1992 et la contrôle quasi intégralement avec sa famille. Ce

Belge d'origine arménienne intervient surtout dans les domaines des technologies et de la sécurité pour des gouvernements, en particulier en Afrique.

Un coût de 21,5 à 43 euros

Les documents consultés par Reuters – dont ceux concernant les accords entre Semlex et le gouvernement, ainsi que les accords entre des individus et des entreprises impliqués dans l'opération – montrent comment la signature d'un tel contrat a été organisée, y compris à travers des courriers directement adressés au président Kabila.

Le 16 octobre 2014, M. Karaziwan a envoyé une première expertise de ce que pouvait coûter un passeport biométrique : entre 21,50 euros et 43 euros. Au début du mois de novembre 2014, Semlex a affirmé qu'il pouvait fournir des passeports pour 50 dollars pièce, d'après des documents consultés par Reuters. Dans une lettre envoyée à M. Kabila le 13 novembre, le prix est pourtant passé à 120 dollars.

Au mois de juin 2015, M. Karaziwan, le ministre congolais des Affaires étrangères de l'époque, Raymond Tshibanda, et celui des Finances, Yav Mulang, ont finalisé l'accord. Le contrat signé le 11 juin 2015 mentionne que 65 dollars sur les 185 dollars que coûte un passeport seront reversés à l'Etat congolais. Les 120 dollars restants seront reversés à un consortium – diverses sociétés de Semlex et l'entité enregistrée aux Emirats, LRPS.

Ces 120 dollars ont été de nouveau répartis, selon les termes de deux autres contrats datés aussi du 11 juin. D'après l'un d'eux, une entreprise basée à Kinshasa – Mantenga Contacto Trading Limited s'est vu attribuer 12 dollars pour chaque passeport délivré, en échange de la mise à disposition du personnel nécessaire pour la mise en œuvre du projet. (Belga)

Le nouveau passeport congolais coûte 185 dollars, sur lesquels, selon Reuters, le gouvernement congolais ne recevrait que 65 dollars.

Les autorités de Kinshasa suspendent la coopération militaire belge

Analyse Marie-France Cros

C'est notre consœur "Jeune Afrique" qui l'a annoncé jeudi : le gouvernement congolais a suspendu mardi la coopération militaire belgo-congolaise, avec effet immédiat, au moyen d'une lettre à l'attaché de Défense belge à Kinshasa.

Cette décision survient quelques jours après que le ministre belge des Affaires étrangères, Didier Reynders, a jugé que la nomination d'un transfuge de l'UDPS comme Premier ministre, le 7 avril, n'obéissait pas à l'accord de la Saint-Sylvestre, qui partage le pouvoir entre majorité présidentielle et opposition après la fin du dernier mandat légal du président Joseph Kabila, le 20 décembre dernier. La mise en œuvre de cet accord est une "priorité" pour le Conseil de sécurité de l'Onu.

Quelques jours aussi après que la Défense belge a accepté la demande de la diaspora kasaienne d'envoyer un convoi humanitaire au Kasai, où la population est de plus en plus nombreuse à accuser des notables d'attiser les violences.

A la rue des Petits Carmes, on ne s'excite pas : c'est une affaire qui concerne la Défense, souligne-t-on. La Défense va gérer de manière "technique" les conséquences de la décision congolaise. Elle assure au Congo des missions de formation militaire et de génie civil (reconstruction d'infrastructures, réparations...). "C'est le Congo qui y perd, pas la Belgique", souligne une de nos sources.

La décision rappelle les dernières années Mobutu, qui supprima la coopération belge, au grand dommage du Zaïre, parce que Bruxelles le critiquait. Alors que le régime de Kinshasa n'a plus d'autre légitimité que l'accord de la Saint-Sylvestre, qu'il tente de contourner, et qu'il a, par la force et l'instrumentalisation de la justice, pratiquement écrasé l'opposition, il se retrouve assez isolé sur la scène internationale. Il tente donc de susciter la solidarité des Etats africains en ciblant l'ex-colonisateur au nom de la "souveraineté nationale" – si souvent oubliée par Kinshasa à l'heure d'établir d'opaques contrats miniers. Il vise donc la Belgique, même si M. Reynders n'a rien dit d'autre que l'Union européenne, les Etats-Unis et la France.